



REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 Organisation

L'organisation des Facility Awards 2011 est assurée par l'IFMA (International Facility Management Association) - Belgian chapter vzw /asbl. – Hemelaerstraat 21, 9100 Sint-Niklaas. Le règlement du concours, le déroulement de l'élection et les délibérations du jury ne donnent lieu à aucune justification externe.

Article 2 Description du concours

Les Facility Awards mettent en valeur le métier de Facility Manager et ses meilleures pratiques.

Des prix sont décernés dans les deux catégories suivantes :

- **Facility Management Project of the Year.**

Le Facility Management Project of the Year récompense une personne – ou une équipe – qui contribue au succès de l'entreprise ou organisme qui l'emploie, par la mise en place d'un projet relatif à l'optimisation de la gestion des bâtiments, environnements de travail, services facilitaires, mobilité et gestion de flotte.

Les projets de petites et moyennes entreprises ont des chances égales de remporter les awards à celles de grandes entreprises et institutions publiques ; le jury examinant la valeur ajoutée du projet mis en regard avec la taille de l'entreprise et la nature de ses activités.

Le projet peut être relatif à l'ensemble de l'organisation facilitaire d'une entreprise ou ne concerner qu'une partie des services facilitaires.

- **Best FM Thesis**

Le 'Best FM Thesis' récompense un étudiant pour la qualité et l'originalité de sa thèse de fin de cycle de sa formation post-graduat en Facility Management.

Article 3 Facility Management Project of the Year - déroulement de l'élection

1. **Inscription :**

Pour participer, chaque candidat est invité à compléter un formulaire d'inscription et à le renvoyer pour le **15 septembre 2010**, par e-mail à l'attention de Annemie VAN GOETHEM - secretary@ifma.be, ou par fax au +32 (0)2 424 12 90

Le formulaire d'inscription est téléchargeable à partir du site www.facility-awards.be.



2. **Dossier de candidature :**

Dès réception du formulaire d'inscription d'un candidat, les organisateurs lui envoient le questionnaire lui permettant de constituer son dossier de candidature.

Ce dossier est à renvoyer complété pour le **15 octobre 2010** à l'IFMA – Hemelaerstraat 21, 9100 Sint-Niklaas à l'attention de Annemie VAN GOETHEM - secretary@ifma.be
Ce dossier comportera au maximum 20 pages, annexes incluses.

3. **Election des nominés**

Le jury étudie les dossiers de candidature et sélectionne 7 projets et, avant le **8 décembre 2010** informe les candidats de leur sélection.

4. **Prix du jury**

Chaque candidat nominé est invité à défendre son projet devant les membres du jury. L'interview dure +- 40 min : 20 min pour la présentation par le candidat aux membres du jury, des points clés du projet, 20 min pour une session de questions et réponses entre le candidat et les membres du jury.

L'interview de tous les candidats finalistes est effectuée le même jour, le **17 mars 2011**. Suite à la présentation, les membres du jury réajustent la précédente évaluation faite sur base du dossier de candidature. Le vote consolidé de tous les membres du jury détermine en fin de journée les 3 gagnants (1^{ère}, 2^e et 3^e place).

5. **Prix du public**

Le Prix du Public est attribué l'un des projets nominés, indépendamment du prix du jury. Chaque projet finaliste fait l'objet d'un reportage réalisé par les journalistes de Profacility Magazine. Ces reportages sont publiés dans l' e-magazine des Facility Awards, largement diffusé via les fédérations professionnelles, ainsi que dans le magazine Profacility

Le public peut voter pour le candidat de son choix en complétant le bulletin de vote en ligne sur www.facility-awards.be. Le personnel d'une entreprise candidate peut voter pour son entreprise. Un seul vote par personne est autorisé. Les résultats des votes en ligne seront publiés à intervalles réguliers sur www.facility-awards.be. Ils seront clôturés le 20 mai 2011, soit une semaine avant la cérémonie de remise des trophées.

Lors de la cérémonie de remise des trophées, le public a également la possibilité de voter en direct. Un reportage vidéo, réalisé par l'IFMA, présentera au public présent chacun des 7 projets finalistes. Le résultat final de l'élection pour le prix du public est déterminé par : les votes en ligne sur www.facility-awards.be (pondération de 40 % dans le calcul du résultat) et les votes en direct lors de la cérémonie de remise des trophées (pondération de 60 % dans le calcul du résultat). Le reportage vidéo sera mis à disposition des candidats finalistes qui pourront l'utiliser à des fins promotionnelles.

6. **Annonce des résultats**

Les noms des 3 gagnants pour le prix du jury (1^{er}, 2^e et 3^e prix) et le gagnant du le Prix Spécial du Public, sont dévoilés lors de la cérémonie de remise des trophées qui se tient à Bruxelles le **26 mai 2011**

Article 4 Facility Management Project of the Year : candidature et nominations

• **Pour quel projet une candidature peut-elle être introduite ?**

Tous projets relatifs à l'organisation facilitaire de l'entreprise, à l'immobilier, à la gestion performante des bâtiments, des environnements de travail, aux services aux personnes, à la mobilité. Les projets de tous les secteurs sont acceptés : secteur public, privé, enseignement, secteur des soins de santé, hôtellerie,... etc.

Le projet proposé doit être lié à une entreprise, un organisme, ou une collectivité établie en Belgique. Le projet doit avoir été – ou être - implémenté entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011.



- **Candidature**

En introduisant une candidature, l'entreprise candidate accepte le règlement des Facility Awards consultable sur www.facility-awards.be. La nomination concerne une personne qui représente la candidature pendant toute la procédure d'élection.

Selon la procédure décrite à l'article 3, le candidat accepte de

- compléter un formulaire de candidature
- compléter un dossier de candidature présentant le projet et son implémentation

Si le candidat fait partie des finalistes, il accepte de :

- être interviewé par journaliste pour présentation du projet dans l'e-magazine des Facility Awards
- présenter son projet au public lors du séminaire ' FM - Best Practices – 7 études de cas'
- défendre son projet devant les membres jury
- assister à la cérémonie pendant laquelle sont annoncés les gagnants.

Les vainqueurs d'une édition précédente des Facility Awards ne peuvent pas être candidats. Les finalistes peuvent réintroduire un dossier de candidature pour une prochaine élection.

Toute question relative à un dossier de candidature peut être adressées à l'IFMA, Hemelaerstraat 21, 9100 Sint-Niklaas à l'attention de Annemie VAN GOETHEM - secretary@ifma.be

Article 5 Jury

Pour l'élection du Facility Management Project of the Year, le jury est composé de Facility Managers, de représentants issus d'associations professionnelles, d'organismes de formations et de la presse professionnelle. Il garantit l'impartialité de l'élection du Facility Management Project of the Year. Les membres du jury sont présentés sur le site web : www.facility-awards.be.

Aucune information ne sera communiquée par le jury à propos des résultats des élections avant l'annonce officielle des gagnants lors de la soirée de remise des trophées.

Les lauréats du 'Best FM Thesis' sont élus par les comités pédagogiques des formations post-graduat en Facility Management : un lauréat pour la formation de Kaho St Lieven un second lauréat pour la formation de la Haute Ecole de la Province de liège.

Article 6 Facility Management Project of the Year - critères d'évaluation du jury

Pour sélectionner les projets finalistes et élire les gagnants de façon objective, le jury évalue les projets selon onze critères :

Projet

- valeur ajoutée du projet comme support à l'activité globale de l'entreprise
- valeur ajoutée du projet pour l'organisation facilitaire : simplification et efficacité des procédures
- professionnalisme dans la gestion du projet : approche, méthodes et profondeur de l'analyse
- choix des éléments de mesure de la performance du projet une fois implémenté
- communication interne et externe mise en place
- innovation
- expertise du Facility Management interne à l'entreprise.

Implémentation du projet

- efficacité dans l'implémentation : timing, solutions, communication
- résultats financiers: retour sur investissement (ROI)
- résultats qualitatifs: satisfaction du personnel de l'entreprise, contribution au niveau de l'environnement et de la société.
- valeur exemplative du projet : Bonnes pratiques du Facility Management

